

REGLEMENT

TAXI.COM



Jours et horaires de fonctionnement

Lundi : 9h à 18h30	}	Réservation le vendredi entre 9h00 et 12h00
Samedi : 9h à 13h00		
Mercredi : 9h à 18h30	}	Réservation le mardi entre 9h00 et 12h00

Téléphone au 02-99-74-32-18

Tarifs pour un aller simple :

- 3 € : + 65 ans, inscrits à l'ANPE
- 2 € : bénéficiaires CMU et RMI ainsi que leurs ayant droits mineurs, carte d'invalidité, AAH, APA

Obtention d'une carte d'adhésion

Pour obtenir une carte d'adhésion, faites une demande auprès de votre **mairie**. Justificatifs obligatoires :

- **justificatif de domicile : obligatoire pour tout le monde**
- +65 ans : photocopie carte d'identité ou livret de famille
- Bénéficiaires CMU, RMI : photocopie de l'attestation
- Bénéficiaires AAH, APA : photocopie de l'attestation et attestation de non prise en charge du transport par un autre organisme
- Détenteurs de la carte COTOREP : photocopie de la carte

Quelques règles à suivre

Article 1 :

Pour pouvoir utiliser le service TAXI.COM, vous devez **obligatoirement faire une demande d'adhésion.**

Article 2 :

Les réservations se font **obligatoirement** par le biais du service Taxi.com. Si vous réservez directement votre taxi, vous ne pourrez pas bénéficier du tarif Taxi.com.

Article 3 :

Il faut une **heure minimum entre l'aller et le retour** car le taxi ne peut pas attendre.

Article 4 :

Les utilisateurs ne peuvent en aucun cas choisir ou demander un taxi en particulier. Si la compagnie de taxi ne vous convient pas, vous ne pouvez pas annuler votre course.

Article 5 :

Le service Taxi.com **se réserve le droit d'imposer certains horaires** afin de pouvoir regrouper le maximum de personnes dans un seul véhicule.

Article 6 :

Les taxis **se réservent le droit d'avancer ou de reculer de 15 minutes** les horaires des courses.

Article 7 :

Lors de la réservation, vous devez donner une **adresse très précise pour le retour** car ce ne sont pas systématiquement les mêmes taxis qui reviennent vous chercher.

Article 8 :

Vous ne pouvez utiliser qu'une fois par jour le service Taxi.com. Il est conseillé de regrouper vos rendez-vous. Pour les déplacements inter Vitré, il est demandé d'utiliser les bus qui sont gratuits.

Article 9 :

Si vous n'annulez pas votre course avant que le taxi soit arrivé à votre domicile, nous nous réservons le droit de vous faire payer la course lors de votre prochain déplacement (sauf cas particuliers).

LE TERRITOIRE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ :

Argentré-du-Plessis	Mecé
Balazé	Mondevert
Bréal-sous-Vitré	Montautour
Brielles	Montreuil-des-Landes
Champeaux	Montreuil-sous-Pérouse
Châteaubourg	Ossé
Châtillon-en-Vendelais	Pocé-les-Bois
Cornillé	Princé
Domagné	St-Aubin-des-Landes
Domalain	St-Christophe-des-Bois
Erbrée	St-Germain-du-Pinel
Etelles	St-Didier
Gennes-sur-Seiche	St-Jean-sur-Vilaine
La Chapelle-Erbrée	St-M'Hervé
Landavran	Taillis
Le Pertre	Torcé
Louvigné-de-Bais	Val d'Izé
Marpiré	Vergéal
	Vitré

Les taxis ne peuvent pas vous conduire en dehors de ces communes.